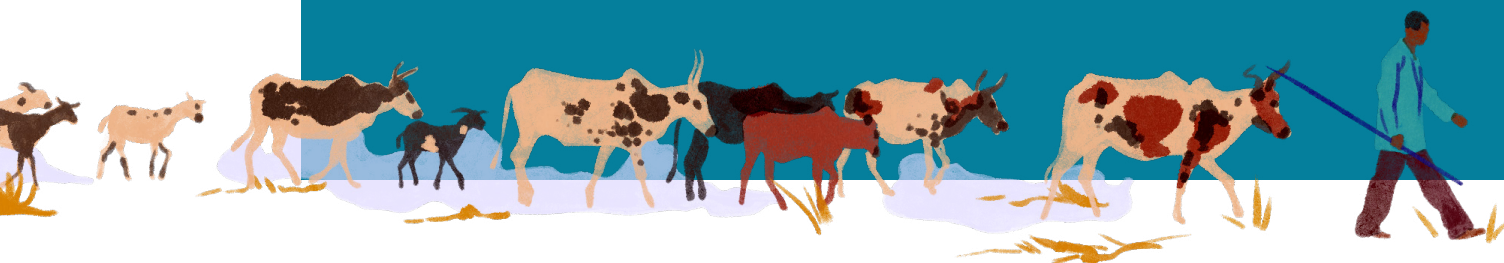


# LE FONDS D'INTERVENTION LOCALISÉ, UN OUTIL AU PLUS PRÈS DES BESOINS POUR RÉPONDRE AUX CRISES

Quand localisation et réponse  
rapide se rejoignent





FIL : Fonds d'Intervention Localisé

© Acting for Life - Mars 2026

Crédits photos : KA production, Côte d'Ivoire

# SOMMAIRE



INTRODUCTION :

**RÉPONDRE AUX CRISES LÀ OÙ ELLES SE JOUENT** 4

**1. GENÈSE DU FIL : UNE INNOVATION ANCRÉE  
DANS L'APPROCHE TERRITORIALE D'AFL** 6

**2. LE FIL, MÉCANISME OPÉRATIONNEL  
AU SERVICE DES TERRITOIRES** 6

**3. DES RÉPONSES VISIBLES ET ADAPTÉES** 10

**4. LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DU FIL** 12

**5. LIMITES, DÉFIS ET POINTS DE VIGILANCE** 13

**6. PERSPECTIVES ET POTENTIEL DE RÉPLICATION** 13

CONCLUSION :

**LE FIL, UNE INNOVATION OPÉRATIONNELLE  
AU SERVICE DE LA LOCALISATION** 15

Les territoires agropastoraux d'Afrique de l'Ouest sont confrontés ces dernières années à la multiplication de crises humanitaires, sécuritaires et climatiques qui affectent la filière "bétail" et les communautés qui en vivent.

Déplacements de populations, pression accrue sur les ressources naturelles et tensions liées à la **mobilité agropastorale**, se manifestent dans des territoires majoritairement ruraux et peu habitués à devoir gérer l'urgence. Dans ces contextes, les enjeux de **résilience économique et sociale des populations rurales, de tensions liées aux mouvements du bétail, et d'accès aux ressources naturelles** deviennent centraux pour assurer une coexistence pacifique des communautés.

**Les autorités locales, les services déconcentrés** de l'État se retrouvent **en première ligne** pour prévenir l'escalade des tensions et répondre à des situations d'urgence. Avec les organisations d'éleveurs, ces acteurs disposent d'une connaissance fine des dynamiques territoriales, mais tous se heurtent à un défi récurrent : comment agir vite au niveau local pour éviter l'escalade ? Dans des contextes souvent très centralisés, avec des budgets locaux réduits, ces autorités disposent de marges de manœuvre opérationnelles limitées pour répondre aux besoins exprimés au niveau local. C'est précisément dans cet espace – là où les crises se jouent au quotidien, au plus près des territoires et des filières agropastorales – que se manifeste la nécessité de disposer d'outils capables de **transformer rapidement des alertes locales en réponses concertées, légitimes et adaptées.**

Parallèlement, les bailleurs et partenaires de développement affirment la volonté de localiser l'aide et de renforcer les capacités de réponse des acteurs nationaux et locaux. Cette ambition se confronte néanmoins à un **paradoxe bien connu** : concilier rapidité d'intervention, redevabilité, alignement institutionnel et respect des cadres nationaux, dans des environnements marqués par l'urgence et l'incertitude. Par ailleurs, l'expérience montre que **la localisation ne se décrète pas** : elle se construit par des mécanismes concrets donnant aux acteurs locaux les moyens d'agir, avec transparence et redevabilité.

Dans des contextes où les tensions et les crises se jouent au plus près des territoires et des filières agropastorales, la capacité à agir rapidement à partir de signaux locaux devient déterminante. C'est pour répondre à cette exigence qu'a été développé le Fonds d'Intervention Localisée (FIL) par Acting for Life (AFL) et ses partenaires ouest-africains.

Le FIL repose sur une conviction simple : les réponses les plus pertinentes émergent lorsque les **acteurs territoriaux disposent des moyens d'agir eux-mêmes**. Mécanisme officiellement reconnu et cogéré à l'échelle locale, il permet de transformer des besoins exprimés sur le terrain en actions rapides, concertées et adaptées aux réalités spécifiques de chaque territoire.

En renforçant le rôle des acteurs locaux dans la gestion des urgences — qu'elles soient directement ou indirectement liées à la filière agropastorale — le FIL consolide leur capacité à préserver la cohésion sociale et à prévenir l'escalade des tensions. Il ne se substitue ni aux dispositifs humanitaires ni aux programmes de développement : **il les complète, en comblant l'espace critique entre alerte locale et réponse institutionnelle**.

À travers ce mécanisme, Acting for Life et ses partenaires démontrent qu'une **intervention territorialisée, rapide et concertée** peut être pleinement alignée avec les cadres publics existants et répondre aux standards des bailleurs, tout **en renforçant durablement la légitimité de l'action locale**.



# 1. GENÈSE DU FIL : UNE INNOVATION ANCRÉE DANS L'APPROCHE TERRITORIALE D'AFL

Le FIL est le fruit d'un **apprentissage progressif**, nourri par l'expérience d'AFL dans l'accompagnement des filières agropastorales en Afrique de l'Ouest. Travaillant de longue date avec des organisations de producteurs, des collectivités territoriales et des services techniques, et la société civile, l'ONG avait mis en place des **outils de veille et d'analyse de la filière**. Ceux-ci étaient destinés à **suivre l'évolution de la filière agropastorale**, identifier les risques et tensions auxquels elle était confrontée, et alerter les autorités et services techniques compétents. Avec la multiplication des événements d'insécurité, chocs climatiques et déplacement de population, **un chaînon était venu à manquer : il fallait disposer d'un mécanisme permettant de passer rapidement de l'alerte à l'action au niveau territorial**.

Les premières réflexions autour du Fonds d'Intervention Localisé (FIL) ont émergé en 2020, dans le cadre d'un projet de stabilisation des territoires agropastoraux mis en œuvre au Burkina Faso<sup>1</sup>. L'idée a ensuite été enrichie et développée dans le cadre d'autres projets mis en œuvre dans la sous-région sahélienne<sup>2</sup> en 2022-2024, puis dans la région côtière en 2024-2025<sup>3</sup>. Enrichi avec le temps, le FIL a été conçu et mis en œuvre non comme une composante isolée d'un projet, mais comme un **mécanisme appelé à s'inscrire dans la durée** et, à terme, à mobiliser des financements diversifiés.

Action-phare du projet APAC, le FIL a vu sa **pertinence confirmée par les résultats de l'évaluation finale** de ce projet. L'étude a confirmé les effets du mécanisme et l'intérêt des autorités locales pour le mécanisme. Ces résultats probants ont poussé AFL à prolonger l'initiative "FIL" dans divers nouveaux projets en Afrique de l'Ouest depuis 2025<sup>4</sup>.

## 2. LE FIL, MÉCANISME OPÉRATIONNEL AU SERVICE DES TERRITOIRES

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Fonds d'Intervention Localisée (FIL) fonctionne comme un **outil permanent de décision et d'action rapide à l'échelle d'un territoire**. Il est conçu pour répondre à des situations de **crise conjoncturelles**, lorsque les besoins sont immédiats, localisés et susceptibles d'avoir des effets rapides sur la cohésion sociale, la sécurité des populations ou la résilience des moyens de subsistance.

Le FIL n'est ni un projet à durée déterminée, ni un projet humanitaire, ni un mécanisme de transfert individuel. Il constitue **un dispositif intermédiaire, positionné entre l'alerte locale** et l'arrivée éventuelle de réponses plus structurées<sup>5</sup>. Sa valeur ajoutée réside dans sa capacité à combler un vide opérationnel : permettre aux acteurs locaux clé de décider et d'agir collectivement, dans des délais compatibles avec l'urgence.

<sup>1</sup>Projet RUFSTA - Répondre à l'Urgence et Faciliter la Stabilisation des Territoires Agropastoraux au Burkina-Faso, mis en œuvre en 2018-2021.

<sup>2</sup>Projet REPOT - Renforcer la cohésion sociale et la résilience des populations rurales transfrontalières, mis en œuvre en 2022-2024 en Guinée, Burkina Faso et Côte d'Ivoire.

<sup>3</sup>Projet APAC - Appui aux Populations Affectées par la Crise sahélienne, mis en œuvre en Côte d'Ivoire, au Togo, au Bénin et au Ghana en 2022-2024.

<sup>4</sup>Le FIL fait également l'objet d'un intérêt accru de la part de divers bailleurs de fonds et d'autres acteurs du développement, curieux d'en apprendre plus pour contribuer à ce modèle et/ou le reproduire dans des territoires non-couverts par AFL. Cette publication leur est entre-autres destinée.

<sup>5</sup>Par l'Etat ou un mécanisme de coordination / réponse humanitaire, par exemple.

Un **budget** est mis à disposition du FIL, lequel oscille généralement entre 50.000 et 100.000 euros **par année, par territoire**<sup>6</sup>.

Le FIL ne se substitue pas aux responsabilités de l'État ni aux dispositifs existants. Il agit comme **un outil complémentaire, pleinement aligné avec les cadres institutionnels nationaux**, mobilisé lorsque la rapidité de la réponse et l'ancrage territorial sont déterminants.

## LE FONCTIONNEMENT DU FIL : DU SIGNAL D'ALERTE À L'ACTION COLLECTIVE

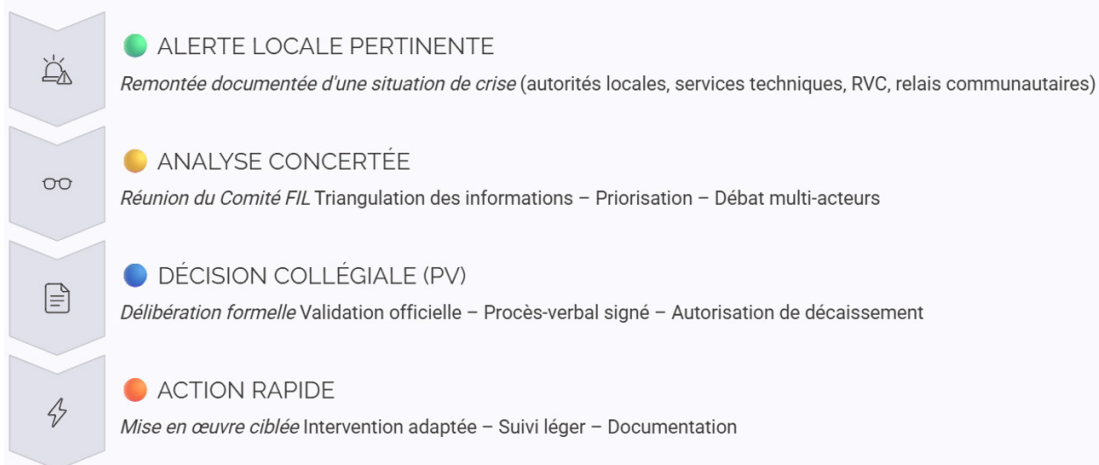
Le fonctionnement du FIL repose sur un cycle décisionnel resserré, qui **transforme une alerte locale en action concrète**, tout en garantissant concertation et traçabilité. Lorsqu'une situation préoccupante est identifiée, les **informations remontent vers le comité FIL via différents canaux** : autorités administratives locales, services techniques déconcentrés, organisations partenaires ou dispositifs de veille mis en œuvre par les partenaires territoriaux d'AFL. Ces informations combinent informations qualitatives (observations de terrain, appréciations contextuelles) et données quantitatives (indicateurs de veille, informations techniques), afin de construire une compréhension partagée.

Sur cette base, **le comité FIL se réunit de façon ad hoc** pour analyser collectivement les informations disponibles, évaluer l'urgence et prioriser.

Au besoin, **des experts externes sont invités** pour fournir leurs avis techniques aux membres du comité. **Le comité FIL prend une décision** sur l'éventuelle réponse à apporter au(x) besoin(s) présenté(s).

Les **décisions sont prises de manière collégiale**. Elles sont **formalisées** dans des procès-verbaux précisant les actions retenues, les cibles et les modalités de mise en œuvre. Les fonds sont ensuite mobilisés afin de permettre une mise en œuvre rapide, le plus souvent par les organisations territoriales partenaires d'AFL. **Un suivi allégé mais structuré** documente les décisions, bénéficiaires, réalisations et premiers effets, afin d'alimenter l'apprentissage du mécanisme et assurer la redevabilité envers le comité FIL, l'Etat, les communautés, et les bailleurs de fonds.

### Processus de Réponse du Mécanisme FIL



<sup>6</sup> Les budgets du FIL sont circonscrits dans le temps et dépendent actuellement des financements obtenus par AFL et ses partenaires.

## QUI DÉCIDE ? COMPOSITION DES COMITÉS FIL

Les décisions du FIL sont prises par des **comités pluri-acteurs issus des territoires concernés**. Leur composition varie d'un FIL à l'autre, mais répond à une logique commune : **réunir les compétences et légitimités nécessaires à une décision éclairée**. Ils sont généralement composés de dix à quinze membres et associent :

- **des autorités administratives déconcentrées et délocalisées** : elles sont les garantes de l'alignement institutionnel, coordonnent la réponse et assurent le relais avec les autorités centrales
- **des services techniques** : ils apportent expertise sectorielle;
- **des organisations de la société civile** : elles représentent et défendent les intérêts des populations;
- **des organisations spécialisées en agropastoralisme, partenaires d'AFL** : elles sont ancrées dans les territoires et chargées de la veille communautaire. Elles sont aussi gestionnaires des fonds.
- **d'autres acteurs** peuvent être associés ponctuellement lorsque leur mandat est pertinent au regard de la situation examinée.

Ces comités peuvent pré-exister l'initiative «FIL», ou être créés si aucune structure rassemblant les acteurs pré-cités n'est présente dans le territoire concerné. La taille des comités, la distinction entre membres permanents et invités, et la fréquence des réunions sont définies en fonction des cadres nationaux, du niveau territorial pertinent et des dispositifs existants de gestion des crises. **Cette variabilité est un principe de conception** : elle permet au mécanisme de rester aligné avec les cadres institutionnels tout en conservant sa capacité d'adaptation aux réalités locales. Par ailleurs, l'aspect «local» est une des caractéristiques du FIL, puisque seuls les acteurs issus du territoire en font partie<sup>7</sup>.

Les comités doivent être assez larges pour assurer la représentativité nécessaire à leur légitimité, mais aussi suffisamment restreints pour éviter l'immobilisme des grandes structures.

**Exemple de composition des FILs**

Article 2 : le comité de Co-gestion des FIL est composé comme suit ;

- **Président** : le Préfet de la Région du Bounkani, Préfet du Département de Bouna.
- **Secrétaire** : Un (01) représentant de l'Association des Eleveurs de Bovin de la Région du Bounkani (AEBRB).

---

**Membres :**

- Le Préfet du Département de Doropo ;
- Le Préfet du Département de Téhini ;
- Le Préfet du Département de Nassian ;
- Le Président du Conseil Régional du Bounkani;
- Le Directeur Régional de l'Agriculture, du Développement Rural et des productions Vivrières ;
- Le Directeur Régional des Ressources Animales et Halieutiques ;
- le Directeur Régional de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- Un (01) représentant de la délégation régionale du Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire.

Extrait de l'arrêté portant création du FIL, Région du Boukani, Côte d'Ivoire

<sup>7</sup> Bien qu' AFL accompagne à distance la mise en place des FIL, l'ONG n'a pas de siège au sein du comité et ne participe donc pas aux comités FIL ou à la prise de décision.

#### Article 5 : Composition du comité

Le Comité de gestion du FIL est composé ainsi qu'il suit :

- **Président** : Le Préfet du département de l'Atacora ou son représentant ;
- **Co-Président** : Le Préfet du département de la Donga ou son représentant ;
- **1<sup>er</sup> Rapporteur** : Le point focal du projet APAC au niveau de l'ACAD ;
- **2<sup>ème</sup> Rapporteur** : Le Chef du Service de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la préfecture de Natitingou ;
- **3<sup>ème</sup> Rapporteur** : Le Chef du Service de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la préfecture de Djougou ;
- **Secrétaire** : Le Coordonnateur de l'UDOPER Atacora/Donga ;

#### Membres :

- le point focal des risques et catastrophes de la Préfecture de Djougou ;
- le point focal des risques et catastrophes de la Préfecture de Natitingou ;
- le Président de l'ACAD ;
- le Vice-Président de l'ACAD chargé de la Sécurité et de la Gestion des Conflits ;
- le Vice-Président de l'ACAD, chargé de l'intercommunalité, de la coopération décentralisée et transfrontalière ;
- le Directeur Départemental de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) de l'Atacora ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) de la Donga ou son représentant ;
- un élu de l'UDOPER provenant de l'Atacora ;
- un élu de l'UDOPER provenant de la Donga.

Le comité peut faire appel à toute personne dont les compétences sont jugées nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

Extrait de l'arrêté inter-préfectoral portant création du FIL dans l'Atacora et la Donga, Bénin

## ANCRAGE INSTITUTIONNEL DU FIL, UNE GARANTIE DE DURABILITÉ

Le fonctionnement rapide du FIL repose sur une **préparation institutionnelle en amont**. Ainsi, derrière toute action "urgente" du FIL, des mois de préparation ont été nécessaires pour mettre en place les comités officiels permettant cette réponse rapide.

Pour qu'un FIL soit opérationnel, AFL et ses partenaires ont d'abord dû :

- **Identifier les zones prioritaires où installer ces FIL** : dans le cadre des projets APAC et REPOT, priorité a été donnée aux zones considérées comme "à urgence humanitaire" par les autorités nationales.
- **Mettre en place des comités** : identifier les membres, laisser un temps d'appropriation et de formalisation des rôles.
- **Faire reconnaître formellement ces FIL** : via des arrêtés et / ou décisions officielles selon les cadres en vigueur et les pratiques de chaque pays. Ceci sécurise la légitimité du mécanisme et clarifie les responsabilités.

Si cette phase demande un investissement substantiel initial en temps, elle constitue une **garantie de durabilité** : une fois le cadre posé, le FIL peut être mobilisé rapidement à chaque nouvelle alerte, sans réactivation institutionnelle.

### Le rôle spécifique d'AFL et ses partenaires locaux

Dans le mécanisme FIL, AFL n'est pas présente sur place et intervient uniquement comme architecte du dispositif et garant méthodologique. Avec son partenaire territorial, elle accompagne la mise en place, l'appropriation et la cohérence du cadre (principes, processus, critères), tout en laissant la gestion et la décision au niveau territorial. Cette posture favorise une appropriation locale et assure la crédibilité du mécanisme auprès des populations, des autorités et des partenaires techniques et financiers.

# 3. DES RÉPONSES VISIBLES ET ADAPTÉES

## QUELLES ACTIONS SONT DÉCLENCHÉES PAR LE FIL ?

Au-delà de son architecture, le Fonds d'Intervention Localisée se distingue par des **effets concrets sur les territoires**. Les actions financées répondent à des situations de crise localisées : accès à l'eau potable, appuis éducatifs et sanitaires, distribution de vivres ou non-vivres, ou interventions liées à la préservation des moyens de subsistance agropastoraux (ex: vaccination et soins vétérinaires du cheptel, aliments bétail).

La diversité des actions ne traduit pas une dispersion, mais une **capacité d'adaptation à des besoins identifiés localement**, sur la base d'alertes consolidées et d'arbitrages collégiaux.

La valeur ajoutée du Fonds d'intervention localisée tient aussi à la **visibilité immédiate de ses effets** : dans plusieurs contextes, des interventions rapides ont permis de soulager des vulnérabilités aiguës tout en **envoyant un signal de présence** et de capacité d'action concertée au niveau territorial.

Les comités FIL renforcent étalement le dialogue et la coordination entre autorités, services techniques et organisations partenaires, limitant les risques de réponses fragmentées.

### **Côte d'Ivoire : Répondre rapidement à des pressions locales accrues**

Dans le nord de la Côte d'Ivoire, le FIL a été mobilisé pour répondre à des pressions liées à l'accueil de réfugiés et de personnes déplacées dans la région du Tchologo. En 2024-2025, les comités ont validé des actions portant sur l'accès à l'eau et la santé animale, notamment la réalisation de points d'eau mixtes et la vaccination de plus de 30 000 bovins dans des zones accueillant populations déplacées et communautés hôtes. Ces interventions ont contribué à réduire les tensions liées à l'accès aux ressources et à préserver les moyens de subsistance locaux.

### **Togo : Transformer des alertes en réponses concertées (région des Savanes)**

Dans l'Oti-Sud, l'arrivée de plus de 2 700 personnes déplacées a accru la pression sur les services de base. Le comité a validé la réalisation de deux forages et la fabrication de 100 tables-bancs pour des écoles confrontées à une hausse rapide des effectifs. Ces actions ont amélioré l'accès à l'eau et soutenu la continuité éducative dans des localités particulièrement affectées.

## Bénin : Allier formalisation institutionnelle et réactivité (Atacora, Donga)

Au Bénin, le FIL a été institué dans l'Atacora et la Donga par arrêté inter-préfectoral, clarifiant composition du comité, modalités de décision et types d'appuis. Lors de la première réunion du comité (octobre 2024 à Natitingou), plusieurs alertes liées à l'arrivée de personnes déplacées ont été examinées, notamment dans les communes de Matéri et Copargo. Face à une dégradation de l'accès à l'eau potable, le comité a validé la réhabilitation et la réalisation de points d'accès à l'eau au bénéfice des personnes déplacées et des ménages hôtes vulnérables, sur la base d'informations consolidées avec les services techniques compétents.

Lors de cette même session, le comité a également décidé un appui d'urgence (vivres, matériel de couchage, médicaments essentiels) au profit de personnes déplacées identifiées localement, afin de répondre à des besoins immédiats dans un cadre coordonné.

## UNE RECONNAISSANCE DE L'ACTION PUBLIQUE ET LOCALE

Dans un contexte où les ONG nationales et internationales occupent une place centrale dans la réponse aux crises humanitaires, le FIL vise à **restaurer la légitimité des autorités et des acteurs territoriaux**, en leur redonnant un **rôle moteur** dans l'identification et la mise en œuvre des réponses. Ce faisant, le FIL contribue à **renforcer la confiance des populations** envers ces institutions et structures de proximité. Le témoignage du Préfet de Ferkessedougou (Côte d'Ivoire) illustre cet effet positif du FIL sur la légitimité institutionnelle au niveau local.

*“L'arrivée massive de demandeurs d'asile à partir de 2021 était une situation tout à fait inédite pour nous dans la région. Au début, la population a ouvert ses portes et a accueilli les demandeurs d'asile. Mais à l'impossible nul n'est tenu : sans moyen supplémentaire, nous ne pouvions répondre à tous les besoins car il y en avait bien trop. Le secteur agro-pastoral était particulièrement problématique, puisque les gens arrivaient en masse avec leurs troupeaux. Il fallait prendre action, mais nous n'avions pas les moyens de le faire.*

*En tant qu'autorité, nous avons l'habitude de gérer les crises et de communiquer avec les communautés. Mais les paroles ne suffisent pas: il faut faire suivre avec des actions concrètes, sinon les gens ne vous écoutent plus.*

*Le lancement du Fonds d'Intervention Localisée était vraiment bénéfique. **Nous avons la bonne volonté, le FIL nous a donné les moyens de travailler** : nous avons utilisé les fonds pour réaliser des sensibilisations des communautés, appuyer les déplacements des autorités administratives, réaliser des actions de réconciliation, ainsi que des appuis matériels tels que la fourniture de semences, d'engrais et des actions de vaccination. Dans le canton Palaka, nous avons frôlé la crise : n'eut été cette intervention qui a permis de mettre la situation sous contrôle.*

***Je salue vraiment ce FIL** et cette approche qui nous a permis d'**avoir les moyens de répondre localement aux besoins les plus pressants** des populations. Grâce au FIL, nous avons pu joindre les actes à la parole”*

Cet exemple illustre la spécificité du FIL, fondée sur la mise à disposition de ressources au niveau local et sur la capacité des autorités de terrain à en décider directement l'affectation, à rebours des mécanismes centralisés plus classiques. Cette territorialisation des ressources favorise ainsi une réponse plus rapide, plus efficiente et davantage alignée sur les réalités et priorités locales.

## GARDER LE CAP : TOUTE DEMANDE NE CONDUIT PAS À UNE RÉPONSE

Le FIL n'est **pas un guichet automatique**. Les demandes examinées par les comités font l'objet d'une analyse collective et tous les besoins exprimés ne donnent pas nécessairement lieu à financement, ou seulement à un appui partiel. Les arbitrages reposent sur le **caractère prioritaire et urgent**, le lien (direct ou indirect) avec les dynamiques agropastorales et de cohésion sociale, la pertinence de la réponse, et la disponibilité des ressources. **Cette discipline protège l'impact du mécanisme et sa crédibilité.**

*Exemple : lors de la réunion du comité tenue le 9 octobre 2024 à Dapaong (Togo), plusieurs requêtes ont été examinées. Dans le cas de la préfecture de Kpendjal, une demande combinant différents types d'appuis a été jugée pertinente, mais le comité a décidé de cibler prioritairement certains volets, afin d'éviter les doublons avec d'autres dispositifs déjà mobilisés et de rester dans le périmètre d'intervention du FIL.*

## 4. LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DU FIL

L'efficacité du FIL tient moins à l'existence d'un fonds, dont le budget reste relativement modeste, **qu'à la manière dont le mécanisme est conçu, gouverné et animé.**

- **Un premier facteur est son existence au niveau territorial** : la proximité du FIL avec les zones les plus exposées - et nécessitant donc une réponse - en fait l'un des premiers gages de pertinence.
- Le succès du FIL repose aussi sur son **ancrage institutionnel explicite** : la reconnaissance officielle des comités et des modalités de décision confère légitimité et clarté, conditions d'une action rapide une fois le cadre posé.
- La **gouvernance locale plurielle et ciblée** est un autre élément clé : le FIL associe autorités, services techniques et organisations partenaires des territoires, tout en restant centré sur la décision opérationnelle. Cette attention améliore la qualité des arbitrages et limite la dispersion.
- **L'articulation entre veille, décision et action constitue un autre levier** : les alertes consolidées et partagées par le système de veille des acteurs territoriaux facilitent le passage rapide de l'analyse à l'intervention, tout en renforçant la pertinence des réponses.
- Le mécanisme combine enfin **souplesse opérationnelle et cadre structurant** : procédures allégées mais traçables, adaptabilité aux contextes nationaux, possibilité d'élargir le champ géographique d'action en cas d'émergence de nouvelles zones rouges au sein du territoire administratif, suivi proportionné aux interventions.
- Enfin, **la posture d'AFL et de ses partenaires territoriaux est déterminante**. AFL est le facilitateur et garant méthodologique : elle accompagne sans se substituer, afin de préserver l'appropriation locale tout en assurant cohérence et qualité. Le partenaire territorial facilite la tenue des réunions du comité, apporte sa connaissance et compréhension du domaine agropastoral et met en œuvre les décisions prises.

## 5. LIMITES, DÉFIS ET POINTS DE VIGILANCE

Le déploiement du FIL met en lumière des défis qu'il convient d'anticiper pour préserver l'efficacité du mécanisme.

- **Équilibre entre réactivité et exigences de formalisation** : la préparation institutionnelle est indispensable à la légitimité et à la durabilité, mais requiert un investissement initial en temps et énergie, qui peut paraître contraire à l'objectif de rapidité de la réponse. Une fois le cadre établi, l'enjeu devient de préserver le fonctionnement allégé, la fluidité des décisions et la capacité d'activation rapide.
- Le FIL fait également face à une **pression de la demande dans des contextes de crises multiples**. Sans discipline, le mécanisme pourrait se diluer par un élargissement excessif de son périmètre ou par la multiplication d'interventions de faible portée. La capacité à prioriser, à refuser ou à réorienter des demandes est donc centrale. Par ailleurs, les enveloppes du FIL sont limitées : elles imposent donc des arbitrages et renforcent la nécessité de coordination avec d'autres dispositifs publics ou partenaires, afin d'inscrire les interventions dans un paysage d'acteurs plus large.
- **Importance d'assurer le Ne Pas Nuire...**:
  - ...**sécuritaire** : le mécanisme du FIL repose sur un système de veille et de relais communautaire sur et autour de la filière agropastorale. Il est primordial que ce mécanisme de veille soit compris comme étant purement technique (ex : filière bétail) et non perçu comme un outil de collecte d'information sécuritaire, au risque de mettre les participants à ce mécanisme à risque.
  - ...et **thématique** : Il importe de veiller au respect des normes et des principes humanitaires lors de la mise en œuvre du FIL par les acteurs territoriaux, en mobilisant, lorsque nécessaire, des expertises techniques appropriées.
- Enfin, la rapidité du FIL crée des **défis spécifiques de suivi et de capitalisation**. Un effort proportionné mais systématique de documentation est nécessaire pour consolider l'apprentissage (décisions, réalisations, bénéficiaires, premiers effets) sans pour autant alourdir le mécanisme.
- **La clarté du positionnement du FIL**, comme outil complémentaire et ciblé, est un dernier point de vigilance : elle évite les attentes excessives et clarifie la complémentarité avec d'autres mécanismes.

## 6. PERSPECTIVES ET POTENTIEL DE RÉPLICATION

L'expérience du FIL montre que le mécanisme **peut être consolidé comme un outil pérenne de gouvernance territoriale de crise**, au-delà de la durée des projets. Une fois les comités opérationnels, le mécanisme peut être mobilisé de manière récurrente, renforçant la capacité des acteurs locaux à anticiper et gérer des situations conjoncturelles, tout en limitant les effets de rupture à la fin des financements. Cette pérennisation suppose toutefois une animation continue et un entretien des capacités (renouvellement, appropriation, suivi).



Distribution de vivres et non vivres aux familles d'éleveurs venues de Vinadouo (Burkina Faso) pour se réfugier à Kalamon (Côte d'Ivoire) suite à conflit foncier. Cette activité a été réalisée dans le cadre du FIL. Mai 2025

Le FIL peut, sous conditions, **être mobilisé sur d'autres thématiques liées aux facteurs de vulnérabilité** (chocs climatiques localisés, urgence sanitaire, prévention de tensions), à condition de maintenir un périmètre clair et des critères de priorisation partagés. Il répond également à une attente croissante des partenaires techniques et financiers : opérationnaliser la localisation de l'aide via des mécanismes concrets conciliant flexibilité, rigueur et alignement institutionnel.

Le FIL permet également la **collaboration de divers bailleurs de fonds et partenaires de développement ou humanitaire**. Ceux-ci peuvent l'utiliser et l'alimenter afin d'augmenter ses capacités de réponse, et lui permettre d'être mobilisable sur un plus grand éventail de thématiques. C'est déjà le cas en Côte d'Ivoire par exemple, où l'ONG Action Contre la Faim collabore avec AFL et les autorités territoriales pour augmenter les capacités du FIL.

**La transférabilité du FIL repose sur quelques conditions** : acteurs locaux crédibles et ancrés, engagement des autorités à une gouvernance partagée, et présence d'un acteur facilitateur capable d'accompagner sans se substituer. La réplique doit privilégier les principes fondateurs (focus sur les zones en crise, décision locale concertée, réactivité, clarté du périmètre, traçabilité), plutôt qu'une copie à l'identique des modalités.



## LE FIL, UNE INNOVATION OPÉRATIONNELLE AU SERVICE DE LA LOCALISATION

Le Fonds d'Intervention Localisée (FIL) montre qu'il est possible de concilier réactivité opérationnelle, gouvernance locale et rigueur institutionnelle, y compris dans des contextes fragiles. À travers le FIL, Acting for Life et ses partenaires territoriaux démontrent qu'**une réponse locale rapide peut être à la fois efficace, concertée et pleinement alignée avec les cadres publics existants et les exigences des bailleurs de fonds.**

Le FIL n'est pas une alternative aux dispositifs humanitaires ou de développement, mais **un outil complémentaire** qui intervient là où les mécanismes classiques peinent à répondre à des crises conjoncturelles et localisées avec la rapidité attendue par les communautés. Il renforce la capacité des territoires à décider et agir collectivement, tout en consolidant la légitimité de l'action locale. L'expérience souligne aussi que **la localisation ne se décrète pas** : elle se construit par des mécanismes concrets donnant aux acteurs locaux les moyens d'agir, avec transparence et redevabilité.



Enfin, le FIL s'affirme comme **une signature méthodologique d'Acting for Life** : concevoir et accompagner des dispositifs innovants, dans une posture de facilitateur, en partenariat étroit avec les autorités et les acteurs locaux. Il ouvre des perspectives pour les bailleurs et organisations qui souhaitent soutenir des réponses rapides, ciblées et institutionnellement ancrées dans des contextes de crise.

Distribution des vivres et non vivres au profit des déplacés de Tanguieta. Le Kit est composé de moustiquaires, des savons, des paquets de tôle, d'huile, de pointes, de marmites, de bassines, de nattes, de sacs de riz et maïs. Cette activité a été réalisée dans le cadre du FIL. Août 2025

# ACTING FOR LIFE

6 rue de la Haye, BP 11911,  
95731 Roissy Charles de Gaulle  
Tél. : +33 (0)1 49 34 83 13  
[contact@acting-for-life.org](mailto:contact@acting-for-life.org)  
[acting-for-life.org](http://acting-for-life.org)

